

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 27/09/2018

Président : M Jérôme BERNARD

Présents : Jean Paul CHABAL, Céline BACCONNIER, Jean-Paul BEAUTHEAC, Catherine BOIS, adjoints,
MM Yves CARLE, Norbert CLIGNAC, Christiane COSTE, Bruno HILAIRE, Cynthia MICHEL, Denise
CHOCHILLON, Liliane JULIEN

Absent : Ghislaine AUTRIQUE a donné procuration à Céline BACCONNIER
Jean LEYNAUD

Secrétaire de séance : Liliane JULIEN

Ordre du jour :

GESTION INTERCOMMUNALE

- Convention avec la commune de Chomérac pour l'accueil des enfants d'Alissas le mercredi matin
- Convention financière Cinéma de Privas
- Présentation du rapport d'activité 2017 du Syndicat Intercommunal Ouveze Payre

GESTION COMMUNALE

- Reprise dans le domaine communale des parcelles abandonnées D3 et D224
- Vente AMBLARD/COMMUNE : modification du prix d'achat

PERSONNEL

Suite à avancement de grade :

- Création de :
 - 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe
- Suppression de :
 - 1 poste de rédacteur ;
 - 1 poste de technicien ;
 - 2 postes d'Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2^{ème} classe ;
 - 1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe ;
 - 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

TRAVAUX

- Compte rendu des travaux en cours

QUESTIONS DIVERSES

- Manifestations
- Divers

GESTION INTERCOMMUNALE

- Convention avec la commune de Chomérac pour l'accueil des enfants d'Alissas le mercredi matin.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Chomérac a instauré, depuis la rentrée scolaire 2017/2018, une garderie le mercredi matin pour accompagner le retour à la semaine de quatre jours d'école.

Cette garderie est proposée gratuitement pour les enfants, de 7h30 à 12h30.

Monsieur le Maire ajoute que, dans la continuité de l'esprit de mutualisation qui anime les communes de Chomérac et Alissas, une garderie commune peut être instaurée pour l'année scolaire 2018/2019.

Ainsi, la commune de Chomérac propose d'accueillir dans ses locaux les enfants de la commune d'Alissas. Les modalités pratiques et financières de cet accueil font l'objet d'une convention.

La Commune d'Alissas verserait la somme forfaitaire de 2 160 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention avec la commune de

GESTION COMMUNALE

- Reprise dans le domaine communale des parcelles abandonnées D3 et D224

La préfecture en date du 21/03/2018 nous a informé que deux parcelles cadastrées D3 et D224 au lieu-dit Gournier, sont présumées vacantes et sans maître. Elle nous a également donné la procédure à respecter afin d'incorporer ses parcelles dans le domaine communal.

Conformément à la procédure, l'affichage de l'arrêté préfectoral a été fait en mairie, aucune personne ne s'étant présentée, le conseil municipal à l'unanimité autorise l'incorporation du bien dans le domaine privée de la commune.

- Vente AMBLARD/COMMUNE : modification du prix d'achat

Le maire rappelle que dans sa séance du 25/01/2018 le conseil municipal a décidé d'acquérir une parcelle de terrain, sise à Grande Rue à Alissas, à côté de l'école aux consorts AMBLARD.

Le prix d'acquisition définitif du terrain a été fixé à 45 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'acquérir le terrain à hauteur de 45 000 €.

PERSONNEL

Suite à avancement de grade :

- Création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe et suppression d'un poste de technicien
Le Maire expose au Conseil Municipal qu'au vu de son ancienneté, un agent peut prétendre à un avancement de grade et qu'il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de créer à compter du 1^{er} octobre 2018 un poste de technicien principal de 2^{ème} classe, catégorie B, de 35 heures hebdomadaires et de supprimer à compter de 1^{er} octobre 2018 un poste de technicien, de 35 heures hebdomadaires.

Suppression de :

1 poste de rédacteur ;

- 2 postes d'Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe ;
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

Le Maire expose au Conseil Municipal que dans sa séance du 25/01/2018 a été voté la création des postes de rédacteur principal 2^{ème} classe, Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe et Adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe car des agents pouvaient prétendre à un avancement de grade

Les agents étant nommés sur les postes en question, il convient de supprimer les postes de :

rédacteur, d'Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2^{ème} classe, d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe et d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de supprimer les postes précédemment cités.

TRAVAUX

Compte rendu des travaux en cours

- Enfouissement Rabagnol : Les travaux ont bien avancé. La partie électrique BT est terminée. Les travaux télécom sont en cours notamment l'enfouissement des câbles qui traversent la RD2.
- Hat Trick : Les clôtures derrières les buts ont été remplacées. Les travaux ont été financés par la société Colas (garantie décennale).

Chomérac et à verser la somme forfaitaire de 2 160 € pour l'année scolaire 2018-2019.

- **Convention financière Cinéma de Privas**

Le Maire rappelle que depuis 2007, 13 communes du bassin de vie de Privas apportent un soutien financier au cinéma de Privas pour lui permettre de dynamiser l'activité de diffusion cinématographique.

Après lecture du bilan 2017, le maire propose de reconduire ce soutien

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la démarche de soutien financier intercommunal au Cinéma le Vivarais ; autorise le Maire à signer la convention et précise que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette convention ont fait l'objet d'une inscription budgétaire lors de l'élaboration du budget primitif 2018 ; la participation étant fixée à 0.50 euros par habitant, soit 750€.

- **Présentation du rapport d'activité 2017 du Syndicat Intercommunal Ouveze Payre**

Le rapport d'activité a été approuvé en conseil syndical le 10 juillet 2018.

Il doit être présenté aux conseils municipaux des communes membres avant le 31/12/2018.

Présentation du syndicat :

Service en régie directe pour 15 communes (30 délégués : 2 titulaires - 2 suppléants)

Syndicat composé de personnels techniques et administratifs (<= 15 personnes)

Le syndicat s'étend sur 23 264 hectares.

Pour l'année 2017 : 22 292 habitants ; 11 337 Abonnés

Alissas : 23,18 km de linéaire de réseau / 406 km
688 abonnés soit 20 de plus qu'en 2016

Trois ressources : Puits dans la nappe phréatique de la Payre sur la commune du Pouzin
Les sources du Lac sur la commune de Rochessauve
Captage de fourmier sur la commune de Meysse

Alissas est alimentée par les sources du Lac.

La relève annuelle des compteurs s'est déroulée pour Alissas le 23 octobre 2017.

Le prix du m³ d'eau pour Alissas est passé de 1,0752 € HT à 1,10 € HT à compter du 01 avril 2017.

Les analyses qualité de l'eau ont été effectuées à l'école d'Alissas le 1^{er} février 2017 et l'agence Régionale de Santé (ARS) a fourni son bilan qualité année 2017 à tous les abonnés.

Finances :

Le compte administratif du Syndicat Ouveze Payre pour 2017 s'est élevé en :

Exploitation

Dépenses : 2 404 954,03 € HT

Recettes : 3 144 868,01 € HT

Investissement

Dépenses : 3 332 530,43 € HT

Recettes : 2 905 100,09 € HT

Un des faits marquants de l'année :

Avis favorable à la demande d'adhésion en 2017 des communes de Saint Martin du Lavezon et Saint Pierre la Roche qui ont rejoint le syndicat le 01 janvier 2018.

Pour information : reconduction au programme des travaux 2017 du projet de raccordement au réseau d'eau potable du quartier Font Merveillouse sous réserve des subventions accordées.

Pour rappel, la mensualisation est possible. Elle doit être demandée au moment de la facture réelle et non de l'estimative.

- MDG : Les services techniques réalisent les clôtures.
- Travaux écoles : Les travaux prévus cet été ont été réalisés.
- Projet arrêt de car sur RD2 : Les travaux sont terminés. L'abri de bus a été installé. Le marquage au sol a été réalisé.
- Projet voie douces et partagés : La Colas a terminé une partie de la 1ère tranche de l'arrêt de bus du giratoire Arbonne au parking de Greylas. L'enrochement est en cours de réalisation. Les services techniques préparent l'installation de la passerelle qui traversera le ruisseau Le Merdaric.
- Pont de Chaumette : Le pont a d'une part été remis aux normes avec un rehaussement des parapets et d'autre part la voûte a été consolidée.
- Giratoire Alissas/Chomérac : Le revêtement de la route de la carrière sera réalisé pendant les vacances de la Toussaint. Les frais seront partagés en part égale entre la commune de Chomérac et d'Alissas. L'aménagement du rond point sera réalisé par les employés des services techniques d'Alissas et de Chomérac pendant les vacances scolaires d'octobre.

QUESTIONS DIVERSES

- Labellisation de l'auto-école ZEN. Jean-Paul et Nathalie COCQUEREL ont été honorés du label qualité des formations au sein des écoles de conduite. Seulement 50 auto-écoles sont labellisées dans toute la France sur 33000. C'est la première en Ardèche.
- La rentrée des classes s'est bien déroulée. L'école accueille 186 enfants sur 8 classes. Le prochain conseil d'école aura lieu le jeudi 8 novembre.
- La réunion de réservation des salles polyvalentes se tiendra le jeudi 04/10/2018 à 19h.
- La cérémonie des vœux 2019 est fixée le 18/01/2019 à 19h.

Prochaines manifestations :

- ✓ 07/10/2018 – Les printanières – Vide atelier
- ✓ 13/10/2018 – Jet d'encre – pièce de théâtre
- ✓ 21/10/2018 – Randonneur vivarois
- ✓ 31/10/2018 – Comité des fêtes - Rôtie de châtaigne et Halloween
- ✓ 8 au 18/11/2018 - Exposition 1ère guerre mondiale
- ✓ 18/11/2018 – Sou des écoles – Bourse aux jouets
- ✓ 24/11/2018 – Paroisse – repas familiale
- ✓ 25/11/2018 – Comité des fêtes – Loto
- ✓ 02/12/2018 – CCAS - Repas
- ✓ 09/12/2018 – Club Bienvenue – repas
- ✓ 15-16/12/2018 – Ligue contre le cancer – Marché de Noël

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire

Jérôme BERNARD


